



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 1663-030 modifiant le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 10 décembre 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro **1663-030** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1663 sur l'administration des règlements d'urbanisme** ».

Ce projet de règlement vise à préciser comme condition préalable à l'émission d'un permis de construction, qu'un terrain doit être adjacent à une rue publique ou qu'il rencontre certaines conditions particulières établies à ce sujet au règlement de lotissement. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 14 janvier 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la Ville, section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – règlements – séance ordinaire du 10 décembre 2018.

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour de décembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau